AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**217C0275**
FR0010667147-FS0066

25 janvier 2017

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**COFACE SA**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 janvier 2017, la société Allianz Global Investors GmbH[1] (Bockenheimer Landstrasse 42-44, 60323 Francfort sur le Main, Allemagne), agissant pour le compte de fonds et de clients dans le cadre d'un mandat de gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 janvier 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société COFACE SA et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 7 814 867 actions COFACE SA représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions COFACE SA sur le marché.

_____

[1] Contrôlée par Allianz SE. La société Allianz Global Investors GmbH déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 239-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 157 248 232 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.